

Délibération n° 2023 09 18-06 : ASSOCIATION
– Subvention exceptionnelle à l'association
SECOL.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 05/09/2023
En exercice :	33	
Présents :	24	Affichage de la convocation : 12/09/2023
Pouvoirs :	08	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 19/09/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M. Safi BOUKACEM M. Philippe LARGE donne pouvoir à M. Olivier DEROZARD Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Geneviève HECTOR M. Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M. Daniel JULLIEN Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M. Edouard WILLEMIN Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M. Jean-Pierre NEMOZ Mme Aline DURAND donne pouvoir à M. Stéphane GILLET		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Sylvère MATHIEU est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Les associations participent activement à l'animation de la vie locale. Par délibération du 19 juin dernier, le conseil municipal a délibéré pour soutenir les actions et/ou projets des associations œuvrant sur la commune.

SECOL sollicite une subvention de 1 000 € auprès de la commune dans le cadre de manifestations et/ou évènements, le projet étant finalisé.

L'association participera au Festival « Au nom de l'agriculture et de l'alimentation paysanne. Ce festival a pour objectif de donner la parole et de débattre avec les consommateurs pour faciliter la prise de conscience collective sur les solutions à développer.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de l'association,

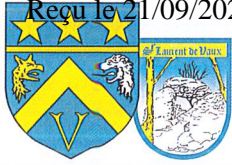
***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :***

**3 abstentions
29 suffrages exprimés : 28 voix Pour et 1 voix Contre
MAJORITE des suffrages exprimés**

DÉCIDE d'accorder à SECOL une subvention de 500 €.

PRÉCISE que le mandatement sera prélevé au compte 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du budget, régulièrement approvisionné ;

DIT QUE le tableau des subventions sera mis à jour.



Recu le 21/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 septembre 2023 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2023 09 18-06 : ASSOCIATION
- Subvention exceptionnelle à l'association
SECOL.

Rendue exécutoire *comp*te tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication en mairie le

21 SEP. 2023

Le secrétaire
Sylvère MATHIEU

19 SEP. 2023

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULIEN

